

Section 3 ENJEUX

Section 4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

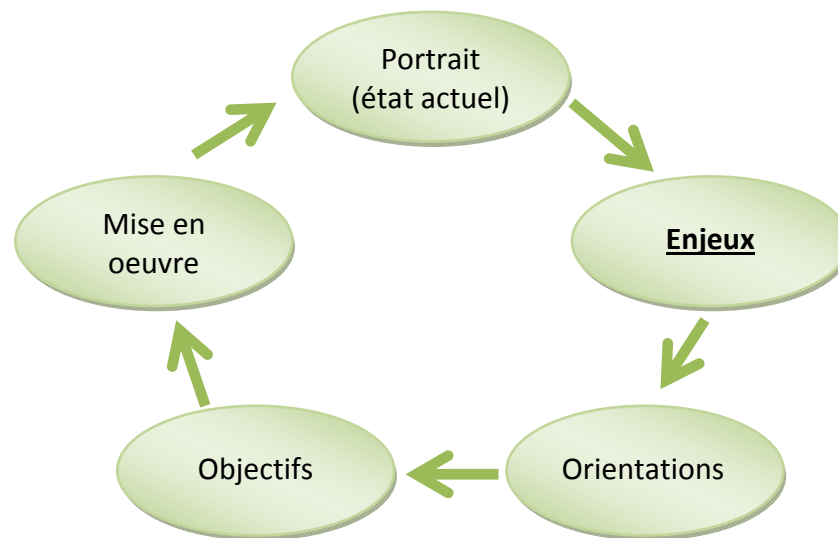
Section 5 SUIVI ET RECOMMANDATION

Les portraits des ressources naturelles et du territoire de la Mauricie ont permis de cerner les enjeux régionaux auxquels les intervenants font face ainsi que les orientations et objectifs que la région doit atteindre. Ce chapitre met en lumière les résultats de cette démarche qui a interpellé l'ensemble des intervenants régionaux en matière de ressources naturelles.

3. ENJEUX RÉGIONAUX

Les portraits des différentes ressources et du territoire ont permis d’approfondir notre connaissance de certains aspects de la région. Ils regroupent l’information et présentent l’état actuel de ceux-ci. Ce chapitre aborde les enjeux auxquels sont ou seront confrontés les intervenants du milieu dans la conservation et l’aménagement des ressources et du territoire. Cette étape rassemble les préoccupations que les intervenants régionaux ont ciblées. Les enjeux s’inscrivent dans la séquence suivante :

Figure 3.0-1 Schéma de la séquence d’élaboration de la vision de développement du PRDIRT



Ainsi, les enjeux établis par les partenaires régionaux permettront de dégager des orientations de développement. Ces orientations entraîneront la définition d’objectifs et de cibles servant à mesurer leur niveau d’atteinte. Un plan d’action sera conçu et mis en œuvre et selon les résultats obtenus, il sera réajusté.

3.1 DÉMARCHE AYANT PERMIS DE DÉFINIR LES ENJEUX RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Aux fins du PRDIRT, la CRRNT a retenu comme un enjeu une situation de défis ou d’opportunités, c’est-à-dire une situation où il y a un gain potentiel ou un acquis à préserver. Dans le PRDIRT, les enjeux soulevés doivent s’appliquer à l’échelle régionale. De ceux-ci découleront des orientations, des objectifs et des actions qui seront mises de l’avant par la CRRNT. Aussi, des problématiques vécues spécifiquement sur un territoire donné ou propres à une seule organisation ne seront pas retenues aux fins du PRDIRT.

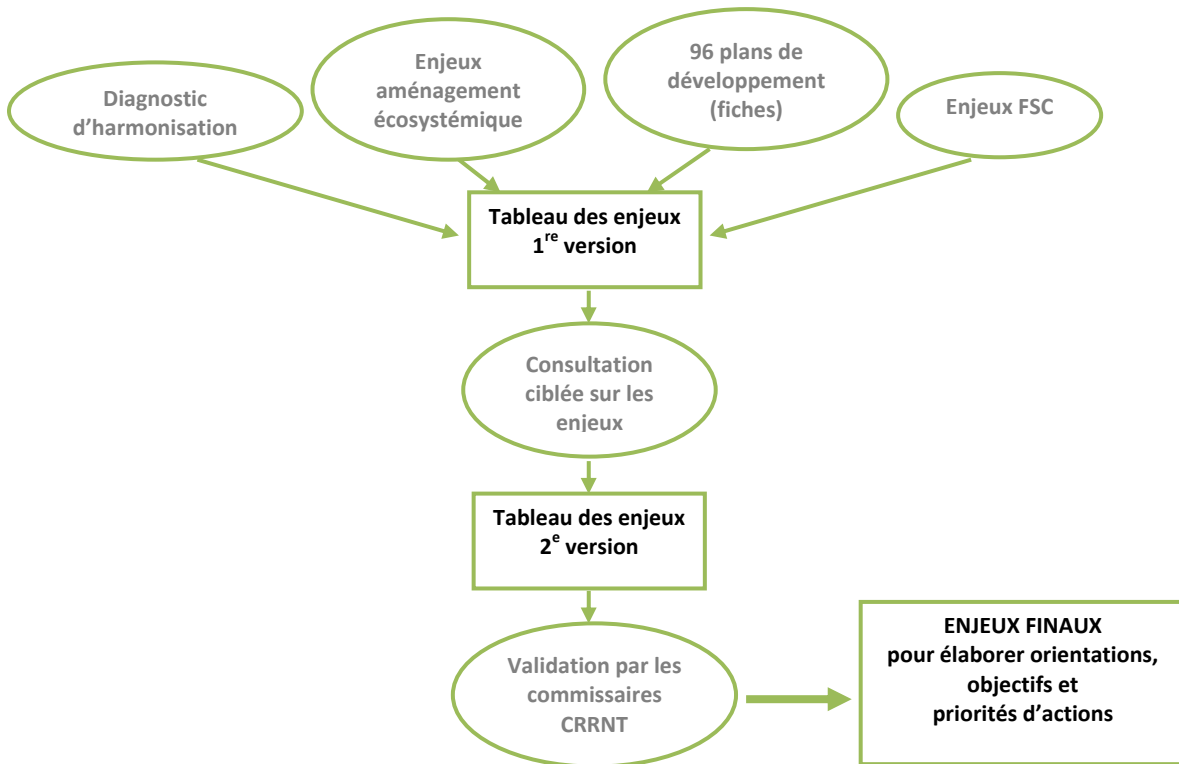
De manière à pouvoir préciser les enjeux régionaux de développement qui touchaient les ressources naturelles en Mauricie, la CRRNT a d’abord consulté près d’une centaine de plans et autres documents de développement régional. Ces plans et documents ont fait l’objet d’une fiche synthèse permettant d’identifier rapidement les éléments intéressants aux fins du PRDIRT. Entre autres, les Plans généraux d’aménagement forestiers, les schémas d’aménagement des MRC (voir annexe 2), les enjeux CSA et FSC, les enjeux d’aménagement écosystémique ainsi que les enjeux du diagnostic régional sur l’harmonisation réalisé pour la CRÉ ont été consultés. Ce premier travail de synthèse des enjeux régionaux a été présenté aux groupes d’intérêt représentés au Forum des ressources naturelles et du territoire de la Mauricie au moyen d’une consultation ciblée. Le PRDIRT se voulant un outil rassemblant les enjeux les plus actuels possible, il s’avérait essentiel de consulter les principaux groupes du Forum (Tableau 3.1-1).

Tableau 3.1-1 Groupes rencontrés lors des consultations ciblées sur les enjeux

Groupe ciblé	Nombre de représentants	Modifications suggérées
MRC et MRNF	7	1
Industrie forestière	4	36
Éducation et R&D	4	10
Faune (Table faune régionale)	17	37
Forêt privée	6	24
Villégiature et récréation	3	9
Travailleurs	8	11
Environnement	12	23
Communautés autochtones	7	11
Total	68	162

Les consultations ciblées ont permis d'ajouter des éléments de réflexion importants et de valider l'approche. Il en est ressorti 12 enjeux régionaux. La version définitive contenant les modifications retenues lors des consultations ciblées a été adoptée par la CRRNT. La figure 3.1-1 reprend ces principales étapes de l'élaboration des enjeux du PRDIRT.

Figure 3.1-1 Schéma d'élaboration des enjeux



Les enjeux ont été regroupés selon les trois sphères du développement durable. Cette répartition rappelle que cette démarche s'inscrit dans la vision du développement durable. Toutefois, bien que les enjeux soient divisés entre ces trois sphères, les actions qui en découleront intégreront ces trois réalités à la fois, la dimension environnementale, économique et sociale.

3.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Enjeu 1.1 : La protection de territoires de conservation

Dans un contexte où la pression sur les ressources et le territoire augmente à mesure que l'on octroie des droits et des statuts sur le territoire, en vertu du principe de précaution, il est nécessaire de protéger des éléments fragiles ou représentatifs du patrimoine.

Enjeu 1.2 : La protection des espèces et la viabilité des habitats

La protection ou la réhabilitation de l'habitat des nombreuses espèces vivant en Mauricie est un enjeu environnemental de premier ordre. Cette variété du vivant favorise la présence d'habitats résilients et dynamiques.

Enjeu 1.3 : Le maintien des écosystèmes et de la biodiversité

Assurer le maintien et favoriser la restauration des caractéristiques écologiques est à la base de l'approche écosystémique. Cet enjeu rejoint les principes de l'aménagement écosystémique qui tendent à imiter la nature lors d'aménagement forestier pour limiter les impacts négatifs sur le milieu.

3.3 ENJEUX ÉCONOMIQUES

Enjeu 2.1 : Une industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois forte et compétitive

Il est primordial d'assurer une prospérité économique à la population et une rentabilité aux entreprises régionales afin de créer une dynamique économique favorable aux investissements qui, à son tour, sera créatrice de richesses collectives et moteur d'opportunités et d'un réel développement durable.

Enjeu 2.2 : Une diversification des activités liées aux ressources naturelles

La diversification des activités passe notamment par la mise en place de projets innovants dans de nouveaux secteurs en émergence ou dans des secteurs bien établis, par exemple, secteur minier (exploration, exploitation et transformation), valorisation de la biomasse, produits forestiers non ligneux (PFNL), projets récréotouristiques prometteurs et activités fauniques originales, etc.

Enjeu 2.3 : Un développement dynamique des activités récréatives, touristiques et de villégiature

La mise en valeur de l'important potentiel que recèle la Mauricie sur les plans de la villégiature et du récréotourisme constitue un atout important dans le développement durable d'une économie prospère pour la région.

Enjeu 2.4 : Une industrie faunique diversifiée, forte et reconnue par ses retombées économiques

Les nombreuses entreprises et organismes vivant de la faune en Mauricie visent à obtenir des conditions qui favorisent leur développement afin qu'ils occupent la place qui leur revient au sein de l'économie mauricienne et qu'ainsi, cette prospérité se répercute sur toute la population par l'instauration de nouveaux produits et services offerts.

3.4 ENJEUX SOCIAUX

Enjeu 3.1 : Une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Une vision régionale concertée incluant toutes les activités du territoire et l'aménagement des ressources est un gage de succès régional dans l'atteinte d'un développement durable pour le territoire, ses ressources et sa population.

Enjeu 3.2 : Des communautés autochtones participatives

Le partenariat fructueux que la région et les communautés autochtones du territoire ont su créer est d'une inestimable valeur pour la gestion harmonieuse des ressources naturelles. Il faut donc conserver et bonifier cet acquis.

Enjeu 3.3 : Le maintien des bénéfiques que procure l'utilisation des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité

Les acteurs du milieu régional doivent assurer à la collectivité le maintien des avantages qu'elle retire de l'utilisation du territoire : activités de chasse, pêche, piégeage, villégiature et récréotourisme, loisirs, valeurs esthétiques, etc., donc, un milieu naturel en mesure de supporter une vaste gamme d'activités.

Enjeu 3.4 : Une culture forestière durable

Il est essentiel de promouvoir toutes les activités en forêt et sensibiliser la population, petits et grands, sur les bienfaits que retire la communauté d'une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles. De plus, instaurer une culture forestière inspirant un sentiment de fierté à la population permettra de valoriser les entreprises, les emplois et les produits et services liés aux ressources naturelles.

Enjeu 3.5 : Des communautés rurales et forestières impliquées

Les communautés au cœur des ressources naturelles désirent être impliquées dans la gestion et la mise en valeur des ressources qui forment leur milieu de vie. Il faut chercher à améliorer les processus décisionnels afin d'accroître la participation de ces communautés dans la gestion des ressources naturelles et du territoire. Cet élément doit être pris en compte et des avenues pour favoriser cette prise en charge doivent être étudiées et mises de l'avant.

Ces 12 énoncés d'enjeux sont le résultat d'un travail de synthèse important, tant par l'analyse de documents concernant le développement des ressources naturelles en Mauricie, que par le regroupement des opinions des groupes d'intérêt représentés par la CRRNT. En précisant les caractéristiques et les volontés régionales, les chemins à suivre pour relever les défis se précisent. Ainsi, déterminer clairement les enjeux favorisera l'appropriation des orientations à adopter, les objectifs à atteindre et les actions à poser pour parvenir à une plus grande vitalité régionale.

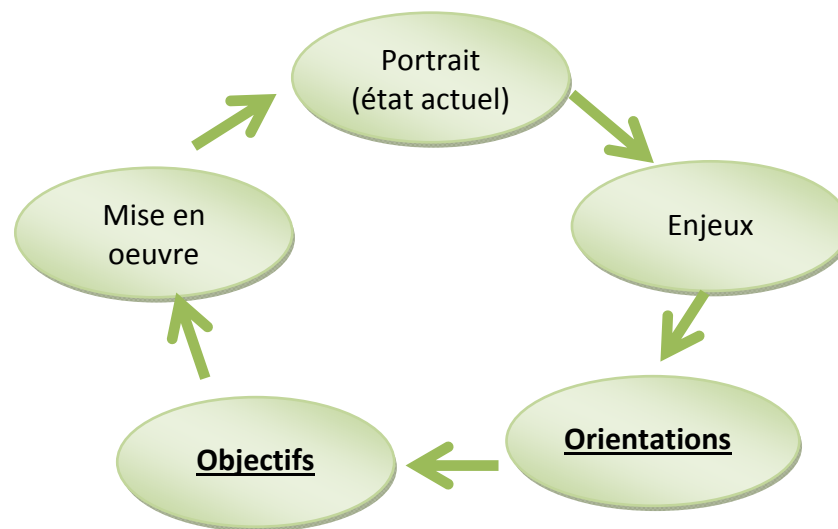
*Pour plus d'informations sur les enjeux de développement du PRDIRT,
consultez les travaux de la CRRNT sur son site web*

<http://www.cre-mauricie.qc.ca/crrnt/index.aspx>

4. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RÉGIONAUX

La détermination des enjeux a permis d'établir les défis auxquels la région est confrontée. Il s'agissait d'exposer les problématiques et les préoccupations et de rassembler ces éléments pour dégager des enjeux régionaux. Le chapitre 4 expose la direction que la région veut poursuivre. Il définit les objectifs à atteindre afin de répondre aux enjeux exposés. Les orientations et objectifs s'inscrivent donc dans la séquence suivante :

Figure 4.0-1 Schéma de la vision de développement du PRDIRT – Orientations et objectifs



La détermination des orientations et objectifs régionaux du PRDIRT oblige la Mauricie à définir des priorités. Ces choix sont premièrement conditionnés par les volontés régionales. Les organismes œuvrant sur le territoire ont présenté leur réalité, leurs défis et leurs pistes de solutions. Documents, rencontres et présentations de réalisations et de projets ont fourni l'information de base pour développer les orientations et les objectifs régionaux. Il suffisait d'y donner un format qui permette d'agencer tous ces morceaux l'un à l'autre.

Tous ces choix régionaux, que ce soit une orientation ou un objectif et par la suite les actions qui en découleront, sont basés sur plusieurs critères qui ne sont pas directement mentionnés à chacune des orientations ni à chacun des objectifs, mais dont ils tiennent compte. Le PRDIRT de la Mauricie dans ses choix de développement respecte implicitement les notions suivantes :

- Les critères d'aménagement durable des forêts tels que stipulés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;

- Les lois ou réglementations en vigueur, notamment la Loi sur les forêts;
- Le cadre de gestion existant, notamment les schémas d'aménagement en vigueur et les plans ministériels de niveau stratégique et de développement;
- Les principes du développement durable (voir Stratégie d'aménagement forestier durable (SADF) [222]);
- Les droits et libertés de chacun;
- Les responsabilités et rôles des organismes et autres intervenants impliqués directement ou indirectement;
- Le PRDIRT cherche également à atteindre les objectifs nationaux notamment mentionnés dans la SADF et le l'éventuel Règlement d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État.

4.1 DÉFINITION DES TERMES « ORIENTATION » ET « OBJECTIF » AUX FINS DU PRDIRT

Aux fins du PRDIRT, une orientation désigne une approche privilégiée pour répondre aux enjeux soulevés. C'est une direction générale qui vise l'atteinte d'un idéal. Dans le présent exercice, les orientations déterminées doivent entraîner des retombées directes ou indirectes pour la population mauricienne.

Un objectif répond à la question « dans quel but ». L'objectif est quantifiable et un indicateur et une cible à atteindre pour en mesurer le niveau de réussite lui seront attachés afin de connaître l'efficacité des moyens mis en œuvre pour adresser l'objectif.

4.2 DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La détermination des orientations et objectifs régionaux du PRDIRT repose d'abord sur l'identification des enjeux. En effet, le but premier des orientations et objectifs est de répondre aux enjeux soulevés.

Une démarche de consultation ciblée auprès des membres du Forum des ressources naturelles et du territoire s'est déroulée à l'hiver 2010 pour préciser les enjeux. À l'intérieur de cette démarche de consultation, plusieurs intervenants ont identifié des éléments-clés qui devraient être abordés dans le PRDIRT. Ces discussions ainsi que la consultation des plans existants ont permis de rassembler une banque de sujets. Une première version des orientations et objectifs régionaux a été développée et présentée au comité de suivi du PRDIRT. Ce comité est composé de commissaires de la CRRNT, de

personnes-ressources du MNRF, d'aménagistes des MRC et de professionnels de la CRÉ. Ses membres ont tenu de nombreuses rencontres de travail qui ont permis de mettre en lumière les points saillants, d'actualiser le contenu du PRDIRT, de regrouper certains éléments et d'améliorer la présentation de l'information.

Le résultat des travaux du comité de suivi a par la suite fait l'objet d'une consultation ciblée auprès des organismes membres du Forum des ressources naturelles et du territoire. Cette consultation a pris la forme d'un formulaire d'évaluation en ligne où chaque organisme était invité à indiquer si les orientations et objectifs correspondaient à la mission de l'organisation ou étaient conflictuels à celle-ci. Les organismes étaient également invités à proposer de nouvelles orientations ou d'autres objectifs qui, selon eux, auraient été oubliés dans la démarche.

Figure 4.2-1 Extrait du formulaire d'évaluation

3. Main-d'œuvre

Créer des conditions favorables au renouvellement, au maintien et à la formation de la main-d'œuvre.

Objectifs régionaux	Évaluation de l'objectif <i>(Voir la note en pied de page)</i>
3.1 Favoriser une plus grande stabilité dans les emplois	Vert Jaune Rouge
3.2 Valoriser les emplois liés aux ressources naturelles et au territoire	Vert Jaune Rouge
3.3 Assurer le transfert de l'expertise auprès de la relève	Vert Jaune Rouge

Le but premier de cette consultation était d'évaluer la pertinence des orientations et objectifs énoncés jusqu'à présent et de s'assurer que les travaux du comité de suivi soient cohérents avec la réalité des intervenants. Cette démarche a également permis de dégager des pistes qui pourraient être reprises dans le plan d'Action du PRDIRT.

Suivant cette consultation et après discussion entre les commissaires de la CRRNT des commentaires apportés lors de la consultation, la version définitive a été adoptée en novembre 2010.

4.3 REVUE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les 43 objectifs identifiés ont été regroupés en 9 orientations. Les objectifs sont régionaux et leur atteinte peut être de la responsabilité de la CRRNT ou d'un partenaire (ex. : MRNF, industrie forestière, etc.). Parfois, plusieurs organismes collaboreront à l'atteinte d'un objectif régional du PRDIRT par des actions. C'est d'ailleurs la force du PRDIRT, les objectifs qu'il contient concernent

l'ensemble des intervenants et cherchent à rallier le plus d'intervenants possible vers un même objectif

ORIENTATION 1

Favoriser une concertation et une cohabitation harmonieuse des utilisateurs du territoire mauricien par la mise en œuvre de la gestion intégrée

OBJECTIFS

- 1.1 Harmoniser les usages en territoire public**
- 1.2 Accroître la synergie entre les acteurs gouvernementaux, la CRÉ et le milieu**
- 1.3 Évaluer et adapter la politique de fermeture de chemin sur les terres publiques**
- 1.4 Prendre en compte la qualité des paysages d'importance régionale**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 2.1 Une industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois forte et compétitive;*
- 2.2 Une diversification des activités liées aux ressources naturelles;*
- 2.3 Un développement dynamique des activités récréatives, touristiques et de villégiature;*
- 2.4 Une industrie faunique diversifiée, forte et reconnue par ses retombées économiques;*
- 3.1 Une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;*
- 3.3 Le maintien des bénéfices que procure l'utilisation des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité.*

ORIENTATION 2

Appuyer des initiatives favorisant une diversification des activités liées aux ressources naturelles et au territoire

OBJECTIFS

- 2.1 Développer les créneaux régionaux prometteurs liés aux ressources naturelles et au territoire**
- 2.2 Évaluer le potentiel minier de la Mauricie**
- 2.3 Appuyer l'acquisition de connaissances, la transformation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux (PFNL)**
- 2.4 Appuyer l'émergence de la filière biomasse forestière**
- 2.5 Développer et offrir des concepts de villégiature privée et commerciale adaptés à la Mauricie**
- 2.6 Identifier les potentiels d'avenir des communautés locales quant à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire**
- 2.7 Appuyer la diversification des activités à l'intérieur des territoires fauniques structurés**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 2.1 Une industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois forte et compétitive;*
- 2.2 Une diversification des activités liées aux ressources naturelles;*
- 2.3 Un développement dynamique des activités récréatives, touristiques et de villégiature;*
- 2.4 Une industrie faunique diversifiée, forte et reconnue par ses retombées économiques;*
- 3.5 Des communautés rurales et forestières impliquées.*

ORIENTATION 3

Créer des conditions favorables au renouvellement, au maintien et à la formation de la main-d'œuvre

OBJECTIFS

- 3.1 Favoriser une plus grande stabilité dans les emplois**
- 3.2 Valoriser les emplois liés aux ressources naturelles et au territoire**
- 3.3 Assurer le transfert de l'expertise auprès de la relève**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 2.1 Une industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois forte et compétitive;*
- 2.3 Un développement dynamique des activités récréatives, touristiques et de villégiature;*
- 2.4 Une industrie faunique diversifiée, forte et reconnue par ses retombées économiques;*
- 3.4 Une culture forestière durable.*

ORIENTATION 4

Assurer un aménagement durable des forêts

OBJECTIFS

- 4.1 Aménager les forêts de manière à conserver les principaux attributs des forêts naturelles, notamment par l'aménagement écosystémique**
- 4.2 Développer et protéger le potentiel de production ligneuse de la forêt**
- 4.3 Développer et protéger le potentiel de mise en valeur de la faune et de son habitat**
- 4.4 Stimuler l'émergence et la poursuite de nouvelles pratiques forestières**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 1.1 La protection de territoires de conservation;*
- 1.2 La protection des espèces et la viabilité des habitats;*
- 1.3 Le maintien des écosystèmes et de la biodiversité;*
- 2.1 Une industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois forte et compétitive;*
- 2.4 Une industrie faunique diversifiée, forte et reconnue par ses retombées économiques;*
- 3.3 Le maintien des bénéfices que procure l'utilisation des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité.*

ORIENTATION 5

Assurer le maintien de la biodiversité et la protection du patrimoine naturel

OBJECTIFS

- 5.1 Identifier des territoires de conservation représentatifs des différents écosystèmes mauriciens**
- 5.2 Connaître et protéger l'habitat des espèces à statut précaire**
- 5.3 Identifier et reconnaître les espèces fauniques et floristiques sensibles aux activités humaines**
- 5.4 Restaurer les sites miniers abandonnés ayant un impact sur l'environnement**
- 5.5 Protéger la qualité de l'eau, des sols et des milieux fragiles (bandes riveraines, milieux humides, pentes fortes, milieux aquatiques sensibles, etc.)**
- 5.6 Favoriser la connectivité entre les îlots boisés**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 1.1 La protection de territoires de conservation;*
- 1.2 La protection des espèces et la viabilité des habitats;*
- 1.3 Le maintien des écosystèmes et de la biodiversité;*
- 3.3 Le maintien des bénéfices que procure l'utilisation des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité.*

ORIENTATION 6

Établir une dynamique économique favorable aux entreprises de mise en valeur ou de transformation des ressources naturelles

OBJECTIFS

- 6.1 Favoriser un approvisionnement en matière ligneuse qui soit viable aux usines de transformation du bois**
- 6.2 Optimiser la chaîne de valeur des produits ligneux**
- 6.3 Maintenir une certification forestière pour les unités d'aménagement forestier déjà certifiées**
- 6.4 Développer le secteur de la 2e et 3e transformation du bois**
- 6.5 Poursuivre et consolider le développement de l'offre d'activités récréatives liées aux ressources naturelles et au territoire**
- 6.6 Consolider et développer les territoires fauniques structurés (TFS)**
- 6.7 Appuyer l'entrepreneuriat local lié aux ressources naturelles et au territoire**
- 6.8 Assurer le développement et la pérennité de l'offre des espèces fauniques à valeur commerciale ou exploitées**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 2.1 Une industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois forte et compétitive;*
- 2.2 Une diversification des activités liées aux ressources naturelles;*
- 2.3 Un développement dynamique des activités récréatives, touristiques et de villégiature;*
- 2.4 Une industrie faunique diversifiée, forte et reconnue par ses retombées économiques;*
- 3.5 Des communautés rurales et forestières impliquées.*

ORIENTATION 7

Faciliter l'accès aux ressources et au territoire

OBJECTIFS

- 7.1 Développer de façon intégrée les axes majeurs du réseau de chemins multiusages**
- 7.2 Accroître la sécurité lors des déplacements sur le réseau de chemins multiusages et les sentiers récréatifs**
- 7.3 Favoriser la pérennité des corridors de sentiers récréatifs motorisés et non motorisés reconnus**
- 7.4 Encadrer l'accès public aux plans d'eau**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 2.1 Une industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois forte et compétitive;*
- 2.3 Un développement dynamique des activités récréatives, touristiques et de villégiature;*
- 2.4 Une industrie faunique diversifiée, forte et reconnue par ses retombées économiques;*
- 3.1 Une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;*
- 3.3 Le maintien des bénéfices que procure l'utilisation des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité.*

ORIENTATION 8

Favoriser le développement et le partenariat avec les communautés autochtones

OBJECTIFS

- 8.1 Faire connaître à la population la réalité autochtone**
- 8.2 Favoriser le développement de la main-d'œuvre autochtone liée aux ressources naturelles et au territoire**
- 8.3 Favoriser le développement économique des communautés autochtones**
- 8.4 Favoriser le rapprochement entre les communautés et le milieu régional**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 3.2 Des communautés autochtones participatives;*
- 3.3 Le maintien des bénéfices que procure l'utilisation des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité;*
- 3.4 Une culture forestière durable;*
- 3.5 Des communautés rurales et forestières impliquées.*

ORIENTATION 9

Encourager le transfert de connaissances liées aux ressources naturelles et promouvoir une culture forestière durable

OBJECTIFS

- 9.1 Améliorer l'acceptabilité sociale de l'utilisation des ressources naturelles et du territoire**
- 9.2 Favoriser une relève pour la pratique d'activités avec ou sans prélèvement faunique**
- 9.3 Favoriser la communication entre les intervenants du milieu**

Enjeux répondus par ces objectifs :

- 1.1 La protection de territoires de conservation;*
- 1.2 La protection des espèces et la viabilité des habitats;*
- 1.3 Le maintien des écosystèmes et de la biodiversité;*
- 2.1 Une industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois forte et compétitive;*
- 2.2 Une diversification des activités liées aux ressources naturelles;*
- 2.3 Un développement dynamique des activités récréatives, touristiques et de villégiature;*
- 2.4 Une industrie faunique diversifiée, forte et reconnue par ses retombées économiques;*
- 3.1 Une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;*
- 3.2 Des communautés autochtones participatives;*
- 3.3 Le maintien des bénéfices que procure l'utilisation des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité;*
- 3.4 Une culture forestière durable;*
- 3.5 Des communautés rurales et forestières impliquées.*

Pour plus d'informations sur les orientations et objectifs de développement du PRDIRT, consultez les travaux de la CRRNT sur son site web

<http://www.cre-mauricie.qc.ca/crrnt/index.aspx>

5. SUIVI ET RECOMMANDATION

5.1 MÉCANISME DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTE DU PRDIRT

La CRRNT est responsable de déterminer les mécanismes de suivi du PRDIRT. À cette fin, elle peut déterminer les critères et indicateurs qui lui serviront à évaluer les résultats obtenus. La vision du développement échaudée dans le PRDIRT conduira à la création d'un plan d'action dans lequel les moyens prioritaires seront élaborés en collaboration avec les partenaires régionaux.

L'engagement du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relativement aux propositions contenues dans le PRDIRT se concrétisera par une entente de mise en œuvre qui concernera les propositions et les actions avec lesquelles il est en accord et en fonction de ses moyens. Cet engagement pourrait, notamment, se traduire par des adaptations aux stratégies, aux programmes ou aux normes ministérielles encadrant la gestion d'une ou des ressources naturelles ou du territoire.

Le rôle et le contenu du plan d'action du PRDIRT seront précisés par le comité de suivi qui sera chargé de sa confection. Les résultats attendus par la confection du plan d'action sont les suivants :

- Procéder à un inventaire des actions des partenaires concourant à l'atteinte des objectifs du PRDIRT;
- Proposer des actions pour les objectifs non répondus ou répondus de manière insuffisante;
- Fixer des critères et des cibles à atteindre selon les orientations et objectifs stratégiques de développement retenus;
- Identifier les organismes partenaires impliqués et les porteurs de dossier éventuels;
- Identifier des échéanciers de réalisation.

La reddition de compte au niveau du PRDIRT se fera entre la CRRNT et la CRÉ au moyen d'un rapport de réalisation accompagné d'un bilan financier. La reddition de compte auprès du gouvernement sera faite entre la CRÉ et ce dernier.

5.2 RECOMMANDATION DU PRDIRT

Considérant que le PRDIRT en est à sa première version, une mise à jour est prévue en mars 2013. Cette nouvelle version du PRDIRT entrera en vigueur en même temps que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Cette correspondance est à propos puisque le changement de régime apportera également de nombreux changements au niveau du développement des ressources naturelles en région. De plus, la courte période de trois ans permettra de roder le PRDIRT ainsi que son plan d'action et apporter des ajustements rapidement afin que le PRDIRT assume encore mieux son rôle. Un retour sur les indicateurs et cibles des objectifs du PRDIRT permettra également de cibler des éléments problématiques dans la dynamique du PRDIRT. Suivant le mois de mars 2013, le PRDIRT aura probablement un cycle de mise à jour de 5 ans, soit 2013-2018. Il est important de noter que le travail de mise à jour du PRDIRT est un travail en continu. Ainsi, lorsque des éléments plus récents ou nouveaux sont apportés, ils sont colligés afin d'alimenter le travail de mise à jour au moment venu.

Le PRDIRT est un document en constante évolution, car il doit être le miroir des aspirations de toute une région. Il se veut le point de jonction des enjeux communs de tous les intervenants et également le reflet de leurs orientations et leurs objectifs. Le PRDIRT constitue donc une vision commune, créateur de richesses collectives. Il concrétise la volonté et le pouvoir d'agir régionalement sur le développement intégré des ressources naturelles et du territoire de la Mauricie.